

CEA(R)

Comisión Española
de Ayuda al Refugiado

NOUVEAU PACTE SUR LES MIGRATIONS ET L'ASILE



NOVEMBRE 2019

Publication du document avec des orientations politique **“Mon programme pour l’Europe”** au Parlement Européen, par la nouvelle Présidente de la Commission, Úrsula Von der Leyen. Annonce d’un nouveau départ pour la politique migratoire sous la forme d’un nouveau pacte européen sur la migration et l’asile.



JUILLET 2020

La présidence allemande du Conseil de l’UE débute par la publication d’un programme proposant une réforme du régime d’asile européen commun (RAEC), une politique de retour, une coopération élargie avec les pays d’origine, d’accueil et de transit, une protection efficace des frontières extérieures, des mesures liées au système d’information Schengen et de meilleures possibilités de migration légale.

NOUVEAU PACTE SUR LES MIGRATIONS ET L'ASILE

Questions possibles abordées dans le nouveau pacte sur l'immigration et l'asile mentionnées dans le document "Mon programme pour l'Europe"

1**RENFORCEMENT DU CONTRÔLE** des frontières extérieures.**2****RÉFORME** du régime d'asile européen commun.**3****PARTAGE DES RESPONSABILITÉS****4****AMÉLIORATION DES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES** dans leur pays d'origine ou de transit.**5****DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX DE COMMERCE ET DE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS** à l'aide de l'ensemble des outils dont dispose l'UE.**6****COOPÉRATION AVEC LES PAYS D'ACCUEIL AFIN D'OFFRIR AUX RÉFUGIÉS** des conditions humaines et décentes, en soutenant la mise en place de corridors humanitaires.**7****ENGAGEMENT PLUS FERME** en faveur de la réinstallation et d'autres voies de migration légale.**8****RESPECT PERMANENT DES VALEURS DE L'EUROPE** et encouragement à aider les personnes réfugiées fuyant les persécutions ou les conflits ; Il s'agit d'un devoir moral.**9****APPROCHE PLUS DURABLE** dans la définition des missions de recherche et de sauvetage. Il est nécessaire de convertir les réponses actuelles, apportées au cas par cas, à une solution plus pérenne.**10****EN MATIÈRE DE RETOUR, MISE À JOUR DES RÈGLES DE L'UE** qui devront faire partie intégrante de la solution.

RISQUES



Mise en place aux frontières d'un mécanisme accéléré pour l'examen des demandes de protection internationale: les garanties de la procédure risquent d'être compromises en raison des délais trop courts. La responsabilité pourrait incomber exclusivement aux États frontaliers du sud.



Absence d'accord sur un mécanisme sûr de débarquement et de relocalisation ultérieure obligatoire.



Ratification d'accords avec des pays tiers où la protection des personnes migrantes et des réfugiés n'est pas garantie.



Augmentation des retours vers des pays dangereux.

STOP



Prétexte de la situation générée par le COVID19 utilisé afin de prolonger les mesures restrictives: frontières fermées, processus de réinstallation, relocalisation et regroupement familial suspendu, débarquement des personnes secourues en mer Méditerranée rendu plus difficile dans les ports sécurisés.

OPPORTUNITÉS



Garantir le principe de solidarité et de responsabilité partagée entre les États membres.



Promouvoir de manière responsable un régime d'asile européen commun.



Encourager et renforcer les engagements à mettre en œuvre des voies de migration légales et sûres pour l'obtention d'une protection.



Assurer avec garantie l'accès à la procédure d'asile.



Mettre fin aux "refoulement à chaud" et à une aide au développement soumise au contrôle des frontières.



Garantir le sauvetage en mer et l'amélioration des efforts de recherche et de secours en mer Méditerranée, en adoptant un protocole prévisible et fiable de débarquement et de relocalisation ultérieure obligatoire.



Conséquence de la situation générée par le COVID19: garantir, même dans des situations exceptionnelles, l'accès au territoire et à la procédure d'asile ainsi qu'un système adéquat de relocalisation, et assurer la mise en place de mesures alternatives à la détention.